



Paris, le 15 Mai 2021

Mesdames, Messieurs les Présidents de Ligues,
Mesdames, Messieurs les Présidents de Comités Départementaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents/Gérants des écoles agréées,
Mesdames, Messieurs les Présidents des structures affiliées.

Nos réf. 2021.

Objet : dispositions sanitaires dans le cadre de la Covid-19 | **n° 26**

Mesdames, Messieurs,

Conformément au plan de reprise des activités physiques et sportives élaboré par notre ministère de tutelle, il a été décidé, en accord avec le président de la FFP, Yves-Marie GUILLAUD, une reprise différenciée de nos activités.

Étape 1 : 20 Mai, reprise de l'activité pour les pratiquants autonomes (BPA) et TDM, les moniteurs professionnels TANDEM doivent avoir réalisé une activité de maintien des compétences avant la reprise avec des élèves.

Étape 2 : 27 Mai, reprise de l'activité pour les titulaires des Brevets A et B.

Étape 3 : 09 Juin, reprise de l'activité débutant PAC et TRAD

Cette progressivité permettra à nos encadrants de reprendre le parachutisme sans avoir à gérer un public débutant et un flux trop important de personnes. Les aspects sécuritaires liés à nos disciplines en environnement spécifique doivent être notre priorité.

Bien entendu, il est de la responsabilité des dirigeants de définir un calendrier de reprise adapté au contexte local et aux conditions de sécurité particulières à leurs structures.

Les territoires ultra-marins doivent respecter les règles définies par les préfets des territoires, tout en conservant une application stricte du protocole sanitaire de la Fédération.

Les écoles de « parapente » et « ascensionnel » peuvent continuer la pratique, dans le respect des restrictions en vigueur et du couvre-feu, un communiqué spécifique leur sera envoyé.

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr
N° Orias 14000826 - www.orias.fr

Il va de soi que la reprise est liée à une application stricte du protocole fédéral déjà existant en 2020 lien suivant : <https://www.ffp.asso.fr/protocole-sanitaire/>

Cette décision ne se substitue pas aux directives préfectorales liées aux zones en tension sanitaire pour lesquelles d'autres mesures restrictives peuvent être imposées.

Il convient de se tenir informé auprès des autorités locales dans le respect du couvre-feu (21H00 à partir du 19 Mai et 23H00 à partir du 09 juin, fin du couvre-feu le 30 juin).

Il est de la responsabilité des dirigeants et des directeurs techniques de faire respecter les règles en vigueur afin de limiter la propagation du virus et l'apparition de cas qui conduiraient à une fermeture des établissements.

Pour rappel, les vestiaires collectifs doivent rester fermés, bien que leur utilisation reste possible pour les publics prioritaires (SHN, sportifs professionnels et PMR).

Les clubs house et salles de restauration sont soumis aux protocoles HCR,

Lien suivant : <https://snrtc.fr/fr/articles/surete-alimentaire/reouverture-2021-le-protocole-sanitaire-renforce-des-hcr/>

Comme indiqué dans le protocole fédéral, la mise en place de procédures garantissant l'exclusion de tout cas contact ou personne présentant des symptômes de la Covid, doit être opérationnelle et sous la supervision du référent COVID de la structure.

Inviter les usagers à télécharger et activer l'application « Tous anti-Covid »

POUR RAPPEL :

Il importe de respecter les règles en vigueur dans les conditions préconisées par l'état, il en va de la santé de tous.

Les sites officiels :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/>

restent toujours consultables.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Les "gestes barrière" sont toujours et encore plus d'actualité, ne les oubliez pas.

Comptant sur votre compréhension et votre sens des responsabilités, je vous adresse mes salutations distinguées.

Le Directeur Technique National
Jean-Michel POULET